

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



54065

Distr.
LIMITÉE



E/CN.14/SW/INF.13
31 mars 1969

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion régionale sur le rôle des femmes
dans le développement national
Addis-Abéba, 17-26 mars 1969

RAPPORT PRESENTE PAR LA DELEGATION TOGOLAISE

INTRODUCTION

D'où vient le nom Togo

Le Togo doit son nom à un événement historique.

En 1884, les Allemands ont atteint le village situé au nord-est du lac Togo (actuellement Togoville) pour signer un accord de protectorat avec le Roi Mlapa.

En 1956, le Togo était une Nation pilote sur les autres pays d'Afrique noire (Afrique équatoriale). Le Togo était alors le seul pays à bénéficier d'un régime d'autonomie interne.

En 1958, la lutte nationaliste redouble d'ardeur pour l'indépendance. Il fallut encore attendre deux ans.

Le 27 avril 1960, le Togo est devenu Nation indépendante et souveraine. Il est à noter que dans cette lutte, les femmes togolaises ont apporté leur soutien moral, physique, matériel, pour accéder à l'indépendance du pays.

Le Togo a une superficie de 56.600 Km² - long d'environ 700 Km; sa largeur varie de 45 Km à 50 Km. Sa densité est de 30 ha/Km².

Il est limité au nord par la Haute-Volta, au sud par le Golfe du Bénin, à l'est par le Dahomey et à l'ouest par le Ghana. Le Togo a environ 1.700 Km de frontière avec ses voisins.

Le Togo vit dans un milieu agricole intertropical :

Climat du sud

Grande saison des pluies : fin mars-avril à juillet.

Petite saison sèche : juillet-septembre.

Petite saison des pluies : septembre-novembre.

Grande saison sèche : décembre-mars.

Climat du nord

Saison des pluies : fin mars-avril à novembre.

Saison sèche : décembre-mars.

Le Togo est un couloir de convergence de peuple, les Mobas et les Mossis font partie d'un autre groupe ethnique dont le noyau se trouve en Haute-Volta.

- Les Tchokossis sont parentés avec les Ashantis du Ghana et les Baoulés de Côte-d'Ivoire.
- La population de près de 1.700.000 habitants ne compte pas moins de 45 ethnies.
- La population active est estimée à environ 45 pour 100 du total. D'une façon générale, le groupe des femmes est légèrement plus important que celui des hommes 52,7 pour 100 contre 47,3 pour 100.

Sur le plan de développement économique, le pays est divisé en cinq régions : la région Maritime, la région des Plateaux, la région centrale, la région de la Kara et la région des Savanes.

Chaque région est dotée d'un appareil administratif et technique ayant pouvoir de s'occuper des questions économiques.

A. SANTE, NUTRITION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Avant de savoir ce que nous pouvons recommander en faveur de l'enfance au Togo, nous devons connaître les problèmes qui se posent à l'enfance.

Le terme de santé étant défini comme un état de bien-être complet, à la fois physique, mental et social. Il est admis maintenant, dans notre pays, que le service de la protection de la mère et de l'enfant occupe une place de choix dans la santé publique au Togo.

L'enfant sans défense a besoin d'être protégé. Les mères sont exposées aux risques particuliers de la grossesse et de l'accouchement et les enfants aux difficultés de la croissance.

Au Togo, nous avons adopté l'appellation HMI (Hygiène maternelle et infantile). La HMI au Togo comprend donc tous les procédés, tous les moyens mis en oeuvre pour avoir et développer le petit togolais le plus sain possible.

Dans toutes les villes il y a au moins un dispensaire. A défaut de personnel hautement spécialisé comme des pédiatres, des puéricultrices ou sages-femmes, nous avons des infirmières ou simplement des matrones formées. Le souci du Gouvernement togolais est de donner le meilleur état de santé possible pour ses citoyens. Mais les moyens financiers très limités et la pénurie de personnel ne nous permettent pas de multiplier les points d'application de l'HMI dans toutes les régions du territoire. Notre plan quinquennal de développement économique et social a fait une place importante à l'enfance et la jeunesse.

Le Togo est un petit pays jeune comme beaucoup de pays d'Afrique noire. Les 47 pour 100 de sa population sont constitués par des enfants de 0 à 15 ans. Dans ces 47 pour 100, 9 pour 100 sont des enfants de 0 à 1 an. Seuls les 2/5 des enfants sont consultés. La mortalité ainsi que la morbidité de l'enfance présentent au Togo l'un des problèmes majeurs. La mortalité élevée des enfants en bas âge est la conséquence de la situation socio-économique de l'ignorance en matière d'hygiène, de la négligence des mères, d'une mauvaise utilisation des médicaments et de leurs coûts trop élevés, des grossesses fréquentes de filles-mères et des femmes qui travaillent tout en étant enceintes, etc. Cette mortalité atteint les 50 pour 100 des naissances.

Les divers états de dénutrition, causent une mortalité de 12,5 pour 100, un pourcentage très élevé. Les gastroentérites avec des états toxiques 9 pour 100 environ, les bronchopneumonies 6 pour 100.

La morbidité infantile

Les entérites 25 pour 100, le paludisme 33,3 pour 100, les affections inflammatoires des poumons 32 pour 100.

Les risques d'infections sont très nombreux parmi les enfants par suite de l'impureté de l'eau, du manque d'hygiène, et d'une certaine carence protéique dans l'alimentation qui fait que l'organisme réagit insuffisamment.

En fait, il arrive que des enfants se trouvent obligés d'interrompre leurs études parce qu'ils sont atteints de maladies graves et en particulier de la tuberculose.

Au Togo, l'HMI s'occupe de la protection de la santé de l'enfance en l'éducation sanitaire et nutritionnelle, de même que les diverses vaccinations.

A Lomé nous disposons des services suivants

- Le Service de consultation d'enfants malades.
- Un Service prénatal.
- Un Service de puériculture.
- Un Service d'assistance sociale.
- Une Equipe de vaccination pour les campagnes de vaccinations.

Sur le reste du territoire, ces consultations se font par les médecins chefs des subdivisions sanitaires. Les consultations prénatales sont assurées par les sages-femmes tandis que les consultations pour soins aux enfants à Lomé se font sous la direction d'une puéricultrice.

Il nous faudra une aide, et une assistance qui devra être utilisée au mieux pour que nous puissions atteindre dans quelques années, les objectifs que nous nous sommes assignés. A cet égard, la formation du personnel médical et para-médical au moyen des bourses d'études à l'étranger et de stages, de séminaires de cours d'orientation en HMI etc. sont :

Nutrition

Au point de vue alimentation, l'enfant fait partie de la famille, de la nation. Il est normal qu'il bénéficie de toutes les mesures de développement économique et social. L'enfant, de la naissance à l'adolescence, ainsi que la femme à certaines périodes de sa vie, grossesse, allaitement, ont des besoins alimentaires plus grands et leur alimentation doit être l'objet des soins spéciaux. Malheureusement, par ignorance et suite de la misère dans laquelle elles vivent, ces catégories ne reçoivent pas toujours un traitement privilégié au sein de la famille. Par suite de ressources économiques trop faibles, la malnutrition protéique et les polycarences vitaminiques et minérales se rapportant au groupe d'âge de 1 à 5 ans sont très fréquentes. Il résulte qu'une attention particulière doit être portée à ce groupe d'âge pour lequel la morbidité et la mortalité dues à des causes nutritionnelles sont généralement élevées. Au nord, l'alimentation est à la base de céréales (mil, sorgho, petit mil (ignames, avec comme complément des légumineuses à graines, l'arachides, voandzou, niébé, quelques poissons séchés ou fumés qui arrivent des régions côtières.

Au sud et dans la zone de forêt, les féculents (tubercules, manioc, igname, taro puis céréales) surtout maïs et fruits sont peu utilisés et se rarefient pendant la saison sèche. Sur le plan lipidique, la consommation est faible bien que le Togo soit un important exportateur d'oléagineux (karité, arachide, palme, palmiste, coprah). Sur le plan minéral : le calcium fourni par les crustacés, le gombo, les feuilles de baobab au nord. Les légumes verts, viandes, doit sa carence aggravée par les parasitoses (ankylostomiasés). La plupart de nos enfants sont nourris aux glucides (farineux) parce que ce sont les moins chers parmi les produits alimentaires nécessaires à cet âge. Au Togo, les interdits alimentaires viennent compliquer les carences protidiques liées aux disponibilités.

- Pas de bouillie avant la poussée dentaire.
- La viande c'est pour les adultes.
- Un enfant ne doit pas consommer du sucre.
- Un enfant ne mange pas de viande, il doit sucer l'os.
- L'absorption des oeufs retarde l'apparition de la parole chez l'enfant et ne fait pas pousser les cheveux.
- La mère mange le jaune et donne le blanc à l'enfant.
- Lessilures, la viande de mouton interdite à certaines ethnies du sud.

Au nord, les enfants sont sous-alimentés et au sud le kwasiorkor règne. Sur tout le territoire togolais on a constaté chez 50 pour 100 des enfants venant à la consultation des troubles nutritionnels. On peut dire que nulle part l'équilibre protidique n'est atteint. A signaler aussi que le déficit énergétique en période de soudure atteint 25 pour 100 au nord.

Les faits

Dans les villes :

le matin : On donne à l'enfant :

- petit bol de bouillie plus ou moins sucrée;
- quelques grains de haricot bouilli à l'eau simple plus huile plus un peu de gari.

le reste du repas de la veille,

- quelques grains de riz bouilli à l'eau simple plus une ou deux cuillerées à café de tomates frites. La viande ou le poisson sont rares.

à midi : L'enfant partage plus ou moins le repas familial.

- de petites pincées de pâte arrachée au plat familial et trempé dans de l'eau simple;
- pâte plus la sauce commune;
- bouillie comme matin, pas de fruit;
- un peu de fofou familial.

le soir : Même menu qu'à midi entre les repas :

- un peu de bouillie, des beignets des haricots, des friandises en général, morceau de tubercules frites.

Au village :

le matin : Même repas qu'à la ville le plus souvent mais parfois :

- tubercule bouilli plus huile;
- tubercule cuit sous la cendre;
- gari plus quelques grains d'arachides grillées;
- morceau de manioc, maïs grillés sur braises.

à midi : Comme à la ville mais les repas sont en général plus réduits en qualité et parfois en quantité. Entre ce repas : peu de chose à part l'eau simple, ou la bouillie ou du gari plus eau.

le soir : Comme à midi, parfois le reste des repas des fois ne mange presque rien avant de s'endormir.

Nous demandons une aide continuée de l'UNICEF essentiellement les distributions de lait et autre vivre actuellement en cours; mais aussi une éducation de la mère sur l'art de choisir et de préparer les aliments de l'enfant et d'utiliser au mieux, les ressources alimentaires de la région et du pays et enfin une organisation rationnelle du budget familial. Il serait souhaitable également qu'une politique agricole, afin d'augmenter les disponibilités alimentaires doit-être jointe à celle de l'alimentation, de l'amélioration de circuits de distribution afin que tous les marchés aient un choix large de denrées alimentaires.

La protection de l'enfance

Des organismes de protection pour l'enfant de la maman occupée : crèche, placements familiaux, goutte de lait sont encore inconnus au Togo. Une seule pouponnière existe au Togo. Elle est construite par la Mission catholique (enfant ayant perdu leur mère, dont la mère est malade et dont la famille ne peut matériellement s'occuper).

Les jardins d'enfants dits clos d'enfants à Lomé

Ils reçoivent des enfants de 3 à 6 ans. Ces jardins relèvent du service social. Ils ont surtout un but éducatif. Les visites médicales périodiques y sont pratiquées par les médecins des écoles. Ces derniers assurent régulièrement une surveillance médicale. L'éducation des mères à domicile se réalise par le personnel spécialisé du service social : assistance sociale.

Les caisses d'allocations et de prestations familiales

Elles relèvent du Ministère des affaires sociales. Mais elles jouent un rôle primordial dans la protection sanitaire et sociale de l'enfant au Togo. D'abord par leurs centres médico-sociaux, elles concourent au même but que les centres de PMI ensuite par leurs services sociaux. Malheureusement la législation sociale est encore insuffisante, ce qui limite leur champ d'action.

Les allocations diverses de toutes natures apportent une aide appréciable à l'entretien des enfants des allocataires dont la plupart sont des petits salariés. Toutefois, il faut déplorer le véritable drame qui se passe dans beaucoup de familles lors de la perception des prestations familiales. (Les maris attendent au tournant des rues.

Il faut dire que les allocations sont détournées de leurs buts. Souvent elles servent plutôt à payer des dettes, le loyer ou à cotiser pour les tontines. Il importe de trouver une solution immédiate à ce problème, convertir la mentalité des femmes elles-mêmes qui acceptent trop facilement de supporter seules les charges des enfants (frais de scolarité, habillement, frais pharmaceutiques des enfants, etc.).

Les cantines scolaires rurales

Dans les zones rurales, tous les villages n'ont pas leur école. Les élèves qui fréquentent l'école loin de leurs parents n'ont même pas de repas

au vrai sens du mot. Ils se contentent d'un morceau d'igname ou de manioc cuit dans un feu de brindilles.

Le Togo comptait 157.480 écoliers; sur les 157.480 élèves seulement 3.050 bénéficient des repas servis dans les cantines scolaires, soit seulement 1,9 pour 100 de la population scolaire; 26 cantines scolaires rurales fonctionnent en 1968/1969. Le Gouvernement togolais n'a pas les moyens d'assurer sur son budget la continuation du projet après la cessation de l'aide du PAM. C'est pourquoi, il s'adresse aux communautés locales et les invite à prendre en charge leur cantine progressivement grâce à des champs collectifs. Lorsque le village ne fait rien pour sa cantine, l'aide est interrompue et attribuée à un autre village de la même circonscription qui s'engage à prendre en charge la cantine après deux années d'aide. Il est souhaitable que les cantines scolaires soient généralisées.

B. LES RELATIONS RECIPROQUES ENTRE LE DEVELOPPEMENT ET LA SITUATION DE LA FEMME EN AFRIQUE

Le XXème siècle a marqué pour la femme africaine le début d'une ère nouvelle. Des femmes éclairées admettaient que l'état d'infériorité où se trouvait la femme était injuste; or le développement dépend de la femme et la femme dépend de développement.

Il semble donc que les attributions de la femme s'étendent progressivement et que son rôle autrefois limité par la coutume, la tradition, la loi englobe désormais l'amélioration des niveaux de vie familiaux, l'action civique en faveur de la famille, l'activité économique en dehors du foyer d'une occupation rémunérée dans des services contribuant à l'édification du pays.

Les femmes participent au développement de la communauté. Elles exercent leurs droits politiques, juridiques et se marient librement. Elles ont lutté pour l'indépendance. L'instruction est développée avec l'ouverture de nombreuses écoles de filles : primaires, supérieures, secondaires et de formation professionnelle : école normale d'infirmières et de sages-femmes, école de commerce., admission des femmes aux facultés de Droit et de Médecine. Les femmes commencèrent à travailler hors de leur foyer et s'intéressèrent davantage aux oeuvres sociales et aux sports. Toute l'initiative de l'assistance sociale leur fut entièrement laissée.

Dans nos pays peu développés, le travail agricole est extrêmement dur. Les femmes africaines sont chargées de la plus grande partie des travaux agricoles, de la préparation des aliments et autres besognes ménagères du transport de l'eau. Elles font également des travaux d'artisanat à domicile (filage, tissage, vannerie, poterie, etc.), les femmes asservies à toutes ces tâches n'ont guère le temps de se livrer à des activités communautaires.

A cet égard, dans l'économie, il faut accorder une attention spéciale à la situation des femmes dans l'agriculture et aux difficultés auxquelles elles se heurtent.

C. MOYEN D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION POUR LES FEMMES

La scolarisation des femmes est très faible par rapport à celle des hommes. L'instruction amenée par la puissance colonisatrice n'améliore pas la condition sociale de la femme.

En effet, la priorité est donnée aux garçons. L'instruction d'une fille ne s'avère pas indispensable. La fille est faite pour rester au foyer.

Actuellement, la fille togolaise a accès, au même titre que son frère à tous les établissements d'éducation et de formation professionnelle. Il existe, à côté des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur des écoles techniques publiques et privées ainsi que des ateliers d'apprentissage pour jeunes gens et jeunes filles. Mais le décalage existant entre les sexes doit être supprimé. En effet, depuis environ 6 ans le nombre de filles admises aux divers concours et examens est nettement inférieur à celui des garçons, alors que les deux sexes reçoivent le même enseignement.

Il serait souhaitable d'entreprendre dès maintenant des études d'ordre sociologique pour déceler les causes de cette distorsion.

Effectifs jardins d'enfants

G	F	Total
1.408	1.155	2.563

Tous ordre : Public-catholique-évangélique
Ecole primaire

G	F	Total
119.945	51.491	171.436

Secondaire

42 pour 100
scolarité
de la population

G	F	Total
11.357	2.321	13.678

Tous ordre : enseignement ménager total des effectifs 611

Enseignement technique et formation professionnelle 888

Mais si l'on comprend qu'environ 92 pour 100 des femmes vivent dans les zones rurales et sont analphabètes, on comprend l'urgence d'organiser et d'intensifier des cours d'alphabétisation à l'intention de celles qui dans la nation ont à jouer un rôle de premier ordre.

Sans l'éducation de la femme elle-même, les droits que leur donne la loi seront ignorés.

Au Togo, où il n'existe pas de télévision, la radio joue un rôle prépondérant dans l'émancipation de la femme.

Des chroniques féminines radiodiffusées tous les matins, atteignent un grand nombre de femmes à la fois. Afin de mettre ces émissions à la portée des masses rurales, le gouvernement a installé dans les villages de l'intérieur du pays des radios-clubs où les émissions éducatives leur sont adressées en français, en ewé et en cotocolis. Actuellement plus de 3.000 radios-clubs sont installés dans le pays.

Il serait souhaitable, en milieu rural, de créer des foyers féminins d'animation rurale, d'organiser des cours d'éducation ménagère et sanitaire, de donner des notions de puériculture. Coupe et couture, éducation civique agricole, coopérative et politique animées et dirigées par des cadres féminins formés et spécialisés.

Des actions dans ce domaine sont déjà entreprises par la Direction des Affaires sociales en collaboration avec les ministères suivants : Economie rurale, Education nationale et la Santé publique.

D. POSSIBILITE D'EMPLOI POUR LES FEMMES

D'une manière générale, l'égalité existe dans les possibilités d'emploi ouvertes aux sexes. Les conditions de travail sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

Dans un pays à vocation agricole comme le Togo, les femmes participent à la production à l'égal de l'homme.

Les femmes se consacrent au sarclage, au semis et à la récolte.

L'industrie togolaise ne compte que quelques fabriques plus ou moins importantes. Les femmes n'y occupent jusqu'à maintenant que peu de place. C'est donc dans le secteur artisanal que les femmes sont occupées : poteries, tressage des nattes, tissage des vêtements, couture et de transformation locale (préparation d'huile, de gari, tapioca et savon).

Dans les zones rurales un grand nombre de femmes font de petits commerces pour améliorer la subsistance de la famille.

Le commerce à l'intérieur du pays est effectué par les femmes. Il s'agit principalement de : vendeuses de tissus, d'objets manufacturés, de poissons, etc. Le secteur de transport et communication n'occupe pas de femmes.

Dans la fonction publique, la femme togolaise jouit du droit au travail aussi bien que dans les professions libérales et autres activités.

On trouve au Togo de femme maire, femmes enseignantes, femmes secrétaires, femme chef de service, femmes dirigeantes, femmes médecins, pharmaciennes, femmes juristes, femmes photographes, imprimeurs, assistantes sociales, institutrices, laborantines, sages-femmes, infirmières, dactylographes, journalistes, femmes ouvrières, etc.

L'exode rural des jeunes filles de la campagne vers les villes crée d'autres problèmes plus importants.

Nous recommandons la création de centres d'enseignement technique pour jeunes filles et femmes. Il serait également nécessaire de donner davantage les cours de formation professionnelle dans les écoles et de développer les moyens.

Il est important que les femmes reçoivent une formation agricole, le secteur agricole étant la principale source d'emploi dans notre pays.

E. CONTRIBUTION DES FEMMES A L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT

Sur la base du recensement général de 1960 et de l'enquête démographique de 1961 qui l'a complété, la population féminine compte pour plus de la moitié de la population totale : 52,7 pour 100 contre 47,3 pour 100.

Parmi celle-ci, on compte 8.485 femmes lettrées pour 32.960 hommes lettrés.

Les 92 pour 100 de la population sont en milieu rural.

La femme togolaise joue un rôle très important dans le développement économique et social du pays.

Elle apporte une participation active dans la vie économique tant urbaine que rurale.

Dans les régions urbaines de ce pays où l'industrie ne se manifeste jusqu'ici que par quelques rares entreprises, le commerce constitue le facteur essentiel de la vie économique, atteignant près du tiers du revenu interne brut. Les vendeuses, puissantes et riches respirant l'aisance ont constitué des organisations professionnelles actives par catégorie de produits.

Les femmes togolaises qui tiennent en leurs mains la plus grande partie des opérations commerciales, certaines d'entre elles se consacrant au commerce de gros, achètent des cargaisons entières à l'arrivée des paquebots à Lomé et en assurant la revente au travers de réseaux de femmes bien organisées.

Les associations de vendeuses de pagnes qui constituent l'aristocratie du commerce local. Celles des produits manufacturés : cigarettes, allumettes et menus produits, celles des revendeuses de fruits : bananes, oranges, mangues, celles de produits d'alimentation : maïs, gari, igname, etc., et toutes les associations de revendeuses de volailles, poissons, etc.

Tous ces revenus favorisent une certaine indépendance économique de la femme dans le foyer. Elles sont actionnaires, paient des bourses à leurs enfants.

Ces femmes en se réunissant en syndicat étudient et défendent des droits économiques communs à toutes. Elles exercent des activités sociales diverses, protection et défense de l'enfance. Plusieurs associations sociales (postes de responsabilité) sont tenues par les femmes, par exemple : les clos d'enfants, les centres sociaux, etc.

La lutte contre l'analphabétisme et les activités culturelles les passionnent beaucoup.

Dans les régions rurales, et plus particulièrement dans l'agriculture, on retrouve la femme exerçant là aussi une activité économique considérable.

Le rôle de la femme dans la campagne est très important si important qu'on peut dire qu'elle est l'animatrice du développement du pays.

Elle participe aux travaux de culture, travaille dans les champs de son mari : elle sème, sarcle, récolte, commercialise, etc. Elle entretient par ailleurs son propre champ de condiments et de légumineuses (haricots, tomates piments, etc.) sans parler du manioc ou du mil qu'elle fait pousser pour son propre compte, et avec cet argent elle entretient la famille, envoie son fils à l'école, s'occupe également des frais de médicaments. Les soins à la volaille et aux petits ruminants relèvent aussi de sa compétence. C'est elle qui transforme les produits agricoles.

Il serait souhaitable que les prix de ces produits agricoles puissent être stabilisés et garantis contre les aléas de la loi de l'offre et de la demande.

En effet, au Togo les femmes dynamiques et laborieuses possèdent en propre leurs revenus qu'il s'agisse de ce que leur mari leur verse, sur les gains de leur élevage, de leur petit commerce ou des activités publiques qu'elles exercent. Les femmes togolaises en faisant fructifier le patrimoine familial par leurs efforts et leur argent, contribuent au développement économique et social du pays.

Ces nombreuses activités ne les empêchent pas d'être très conscientes de leur rôle de mères et d'épouses.

Les femmes togolaises se sont toujours préoccupées de contribuer au développement de la nation. Une assistance de l'ONU et de ses institutions spécialisées serait de la plus grande utilité pour permettre de surmonter les problèmes rencontrés et pour accroître la contribution des femmes au développement économique et social.

Mais cette aide ne sera possible que dans la mesure où les organisations féminines seront orientées sur des objectifs essentiellement sociaux comportant des programmes sur l'éducation et les besoins de la femme.

Le Gouvernement togolais considère de la plus haute importance l'objectif des Nations Unies d'élaborer un programme unifié et à long terme pour le progrès de la femme.

F. STATUT JURIDIQUE DE LA FEMME

Citoyenne et au même titre que l'homme, la femme exerce ses droits politiques, économiques et sociaux au Togo. En conséquence, il n'existe aucun statut juridique de la femme proprement dit. Il convient de souligner que la situation juridique de la femme au Togo diffère suivant les groupes ethniques considérés.

Nous pouvons parler ici brièvement du mariage, les fiançailles et la dot :

Mariage :

Le mariage coutumier togolais ne s'appuie pas sur des lois solidement établies mais sur la loi non écrite ou coutume.

Aucun âge n'est fixé pour les fiançailles. En principe la fille doit avoir 14 ans et l'homme entre 18 à 20 ans. Les fiançailles consistent en un dot symbolique d'objet : boisson et argent, natte, cauris, tabac, bois de chauffage, kola, etc., suivant les ethnies.

L'acceptation des cadeaux offerts par le fiancé ou ses parents prouve le consentement des parents de la fille. Surtout celui de la jeune fille n'est pas indispensable. Après la célébration du mariage en quelque sorte, l'enregistrement, les mariés sont présentés au Chef du village, ce qui conclue officiellement le mariage.

La dot :

Elle peut se présenter sous forme :

- d'argent (autrefois cauris)
- d'objet (bouteilles de boisson, pagne, trousseau pour la fille)
- de travaux (travaux dans les champs des beaux parents pendant un certain temps).

La dot sert de preuve légale; elle peut être considérée comme une indemnité compensatrice (dédommagement et gestion de reconnaissance) qui est versée aux parents pour la perte de leur fille. Lorsque la dot est versée à la fille même (trousseau) elle lui permet un bon démarrage dans sa vie conjugale et sociale.

Mais actuellement, et de plus en plus, la dot perd son sens noble et devient dans certains cas une entreprise commerciale; d'où plusieurs conséquences :

- mésentente dans le ménage;
- polygamie accentuée chez les riches;
- porte ouverte à la débauche.

La femme dépend non seulement du mari, mais aussi de sa famille dont elle est considérée comme la propriété.

Le fait du mariage de la femme ne lui enlève pas la jouissance de sa coutume. La femme peut exercer une profession. Le mari est tenu de rembourser les dettes contractées par la femme. L'homme ignore tous les biens de son épouse. La femme célibataire, la mère célibataire diffèrent peu de celle de la jeune fille. Car elle n'est jamais émancipée et dépend de sa famille en général et de son père ou du Chef de famille en particulier.

Dans la famille togolaise en général, il n'existe pas de droits successoraux propres à la femme.

Afin de consolider les enquêtes de la femme dans la structuration juridique sociale de la nation, une aide technique serait extrêmement utile et appréciée afin qu'elle se traduise en recommandation et projet concrets.

L'adoption d'une loi sur la famille est l'une des mesures les plus importantes et les plus pressantes qu'il convient d'envisager en vue de promouvoir l'évolution de la condition de la femme dans la famille.

En conclusion nous comptons sur la collaboration effective des femmes du monde entier qui, les mains unies, travaillent à l'élaboration de la paix et à la généralisation des avantages d'une vie meilleure et plus libre pour tous.

- - - - -